

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 3 juillet 2014

Le trois juillet deux mille quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal - rue de la Herse - sous la présidence de Monsieur Yves MARIE, Maire.

### Présents :

Yves MARIE, Jack PROUTHEAU, Antony DOUEZY, Bruno ALAMICHEL, Michel DAUPTAIN, Adrienne PETIT, Pierre COUTURIER, Christian LAPEYRE, Myriam ROUILLARD, Catherine GALIEGUE, Eric TABARINO, Murielle MARINELLI-LAVIGNE, Lydia GALOPIN, Sophie GOUMAZ, Axel TROTIGNON, Alexandre DAVAL, Lionel GUYOMARD, Peggy GUILLER.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Julie LECOMTE donne pouvoir à Yves MARIE  
Elodie GRYGULA donne pouvoir à Jack PROUTHEAU  
Sylvie DOUCET donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL  
Nathalie BIETRY donne pouvoir à Antony DOUEZY  
Lucie ANDRIEU donne pouvoir à Lydia GALOPIN  
Henri FERRO donne pouvoir à Myriam ROUILLARD  
Véronique VAUDELLE donne pouvoir à Michel DAUPTAIN

### Absents :

David BOURGEOIS et Romain GRUGIER.

Le Maire nomme Michel DAUPTAIN, secrétaire de séance.

### Approbation de l'additif à l'ordre du jour :

Aucune remarque ou question n'est formulée.

*L'additif à l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2014 :

Aucune observation n'est formulée.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention pour absence.*

### Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014 :

Aucune observation n'est formulée.

*Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents moins cinq abstentions pour absence.*

## I / INFORMATIONS

### Comptes rendus, rapports et courrier divers

#### *Commissions Municipales :*

- Compte rendu de la Commission Communication du 3 juin ;
- Compte rendu de la Commission des Sports du 23 juin.

#### *Divers :*

- Comptes rendus du cabinet d'architecture BRD des réunions de chantier des 4, 11, 18, 25 juin et 2 juillet concernant les travaux de l'école ;
- Comptes rendus du cabinet 3'A Architectes des réunions de chantier des 3, 10, 17 et 24 juin concernant les travaux de réhabilitation des vestiaires du stade du Champ de Tir ;
- Compte rendu de la réunion du 12 juin concernant la présentation du PEDT aux personnes associées ;
- Compte rendu du syndicat intercommunal de Changé du 17 juin ;
- Compte rendu de la séance du SIA du 16 juin ;
- Synthèse de l'assemblée générale du SDE du 22 mai ;
- Compte rendu du Conseil de l'école élémentaire Emile Pottier du 13 juin ;
- Procès-verbal sommaire du Conseil d'Administration du CCAS du 1<sup>er</sup> juillet.

Le Maire fait lecture de la liste des documents transmis. Il signale que les comptes rendus transmis très récemment pourront faire l'objet de remarques au projet Conseil.

## II / DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

### 1. DPU (Droit de Prémption urbain)

Date de dépôt	Notaire	Nom adresse	terrain	Cadastre	Superficie	
28/05/2014	SCP MUNOZ LABBÉ	POGET Pierre et DELHELLE Claudine	4 rue de Germonval	ZI n°161	884 m <sup>2</sup>	Non exercé le 02/06/2014
05/06/2014	SCP MUNOZ LABBÉ	LAHMER Marceau et SOLTANI Lydia	1 rue de la Poulaille	AC n°443	67 m <sup>2</sup>	Non exercé le 06/06/2014

### 2. Dépenses comprises entre 500,00 € HT et 15 000,00 € HT

Fournisseur	produit	Affectation	Montant		Section
			HT	TTC	
Difachimie	Produits de traitement	Voirie	554.24	665.09	FCT
ERI Concept	Désinstallation et réinstallation TBI	Ecole Primaire	1 450.00	1 740.00	FCT
NLU	Fournitures scolaires	Ecole Primaire	2 135.52	2252.97	FCT
Pichon	Fournitures scolaires	Ecole Primaire		1 700.97	FCT
5/5	Surveillance	St Mathieu	900.00	1 085.40	FCT
Prestation Organisation	Animateur	St Mathieu	826.00	991.20	FCT

Le Maire fait lecture de la liste des achats. Il précise que les TBI ont été enlevés pour les protéger des travaux de l'école.

### 3. Attribution marché

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux d'extension du réseau d'assainissement du secteur du Mesnil – Baglainval a été attribué à la société VERDI pour un montant de 73 750 € HT.

Alexandre DAVAL note que le montant est important. Le Maire souligne le travail à produire, de la préparation du DCE jusqu'au suivi des travaux.

Pierre COUTURIER se renseigne sur la tenue du premier rendez-vous demandé. A ce jour, il n'est pas encore programmé. Il se fera probablement courant septembre.

### **III / DECISIONS – DELIBERATIONS**

#### **1. Inscriptions des projets de travaux communaux au Contrat Régional de Solidarité Territoriale**

La Commune a bénéficié de subventions régionales pour les travaux de l'école et des vestiaires du Champ de Tir au titre du contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération. N'étant pas inscrite sur la programmation, la Commune a toutefois bénéficié de restes d'enveloppes disponibles (sport et isolation) puisque le contrat pour 5 ans s'est finalisé en 2013.

Le nouveau contrat est reconduit pour 5 ans. Il convient donc de positionner nos projets pour s'assurer d'une « réservation » de financement. Il s'agit d'une délibération de principe, les projets inscrits pourront bien évidemment évoluer. Par ailleurs, selon les items de subventionnement, les projets pourraient ou non être retenus.

Les projets sont les suivants :

- Réhabilitation salle polyvalente - Isolation ;
- Réhabilitation salle polyvalente - Salle de musique ;
- Création d'un parking rue des Cavaliers ;
- Création d'un parking route d'Epernon ;
- Création d'un espace public paysager dans la cour de la Mairie ;
- Extension de la bibliothèque (salles de lecture et de représentation) ;
- Réfection des toitures et ravalement des façades de la Mairie et Annexes ;
- Isolation par l'extérieur, changement des ouvrants et ventilation appropriée de la Mairie et de ses annexes ;
- Réhabilitation paysagère de la place du Jeu de Paume.

Le Maire rappelle la dissolution du SIPAC qui avait pour vocation de mettre en œuvre le contrat régional. La compétence du SIPAC est transférée au SMEP du canton de Maintenon qui porte également le SCOT.

Même si nos projets ne sont pas encore clairement définis, ils sont toutefois prévus dans le tableau de programmation des investissements de la Commune, comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires ou dans le cadre de l'élaboration actuelle du PLU (création de parking en centre-ville).

Sur le projet de la place du Jeu de Paume, le Maire rappelle que les arbres ont fait l'objet d'un diagnostic mené par l'ONF qui a fait apparaître qu'ils sont en fin de vie. Une réflexion doit donc être menée qui doit également tenir compte de la perspective de la future déviation.

A mi-parcours du contrat, un point sera fait pour d'éventuelles nouvelles inscriptions ou annulation de projets inscrits.

Adrienne PETIT évoque les travaux supplémentaires à l'école notamment le changement de fenêtres de toit non prévu. Le Maire répond que ce point ne remet pas en cause la programmation actuelle de travaux et qu'il sera traité ultérieurement. Les surcoûts seront pris en compte.

Adrienne PETIT s'interroge sur les ordres de priorités à donner aux projets, notamment sur l'ensemble de la Mairie. Le Maire répond que les bâtiments sont vétustes, que des agrandissements sont nécessaires et que l'acquisition de la maison mitoyenne permettra un désenclavement de la cour intérieure de la mairie. A ce stade, il s'agit d'inscrire des projets structurants dans un contrat. Pierre COUTURIER ajoute qu'il faut nécessairement s'inscrire maintenant pour être pris en compte dans un programme et ainsi pouvoir espérer les financements proposés.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire les projets de la Commune au Contrat Régional de Solidarité Territoriale, selon la liste présentée.*

#### **2. CCID (Commission Communale des Impôts Directs)**

##### **1-Sa composition**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) précise que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire doit être propriétaire de bois ou forêts.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal. Il faut donc proposer 16 titulaires et 16 suppléants en plus du Maire.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

## 2-Son rôle

Les représentants de la commune à cette commission sont appelés à se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, cette valeur locative servant de base au calcul des quatre taxes principales.

Pour les propriétés bâties c'est, pour chaque local ayant fait l'objet d'un changement:

- donner un avis sur la valeur locative
- prendre une décision sur l'évaluation cadastrale

Pour les propriétés non bâties ayant fait l'objet d'un changement:

- donner un avis sur le classement des parcelles dans l'une des 13 natures de cultures existantes.

Les membres de la commission peuvent être appelés à :

- approuver de nouveaux tarifs d'évaluation
- compléter le recensement des constructions terminées ou ayant changé d'affectation.

En résumé, la commission participe à l'évaluation des locaux et des parcelles ayant fait l'objet d'un changement et complète le recensement établi par le centre des impôts fonciers.

## 3-Son fonctionnement

*La fréquence* : La commission communale des impôts doit se réunir au moins une fois par an pour donner un avis sur les valeurs locatives, prendre une décision sur les évaluations cadastrales.

*La convocation* : les membres de la commission sont convoqués par le maire.

Le service chargé de suivre les travaux des commissions est le centre des impôts fonciers (service du

cadastre). Cette administration n'est pas toujours représentée à la réunion.

*La tenue des réunions:* le représentant de l'administration fiscale anime la réunion lorsqu'il est présent, à défaut c'est le maire qui l'anime. Le quorum est de 5 membres.

*La documentation :* A transmettre: 15 jours avant la date prévue, le centre des impôts fonciers adresse au Maire les « liste 41 » des changements pris en compte depuis la dernière réunion

Disponible en permanence en Mairie: le plan cadastral numérisé, mis à jour chaque année, les relevés de propriétés, les procès-verbaux de 1970 pour le bâti et de 1961 pour le non bâti, les états récapitulatifs des tarifs « bâti » et « non bâti » édités chaque année.

*Les réunions exceptionnelles :* elles peuvent intervenir en cas de travaux de remaniement du plan cadastral, de classement des parcelles à vocation agricole, à l'issue de travaux de remembrement.

Il est important de sensibiliser et de former les membres de la commission et les centres des impôts fonciers sont là pour répondre aux demandes des communes.

Le Maire propose la liste suivante :

1	MARIE Yves	11 place de l'Eglise	28320 GALLARDON	Président
2	BELLET Jacques	8 rue Basse du Bardet	28320 GALLARDON	Titulaire
3	ALAMICHEL Bruno	7 residence du Four à Chaux	28320 GALLARDON	Titulaire
4	LHOSTE Gisèle	68 Grande Rue - Montlouet	28320 GALLARDON	Titulaire
5	CRETTE Paulette	49 rue de Maintenon	28320 GALLARDON	Titulaire
6	TABARINO Marie-Christine	50 Grande Rue - Montlouet	28320 GALLARDON	Titulaire
7	PROUTHEAU Hervé	34 route du Parc	28320 BAILLEAU ARMENONVILLE	Titulaire
8	GRANDIN Georges	4 chemin de la Grande Voirie	28320 GALLARDON	Titulaire
9	LE BRIS Jacques	36 route d'Epéron	28320 GALLARDON	Titulaire
10	PERRAULT Gérard	28 rue du Four à Chaux	28320 GALLARDON	Titulaire
11	LENGRAND André	23 rue de Germonval	28320 GALLARDON	Titulaire
12	PETIT Adrienne	8 rue de la Tuilerie	28320 GALLARDON	Titulaire
13	BLOTT Didier	20 avenue de la Gare	28320 GALLARDON	Titulaire
14	CORBEAU Henri	9 route d'Auneau	28320 GALLARDON	Titulaire
15	JULIEN Didier	4 route de Bleury	28320 GALLARDON	Titulaire
16	PROUTHEAU Jack	10 rue du Champs de Tir	28320 GALLARDON	Titulaire
17	LAPEYRE Monique	116 route de Maintenon	28320 GALLARDON	Titulaire
18	DOUCET Sylvie	4 rue des Ajoncs	28320 GALLARDON	Suppléant
19	NORMAND Jean-Luc			Suppléant
20	LE BIGOT Hervé	31 route de Maintenon	28320 GALLARDON	Suppléant
21	BEGUE Monique	39 rue du Bout d'A Haut	28320 GALLARDON	Suppléant
22	METIVIER Marie-Claude	7 route de Maintenon	28320 GALLARDON	Suppléant
23	DAUPTAIN Michel	13 chemin des Bois	28320 GALLARDON	Suppléant
24	GOUMAZ Sophie	4 rue Raide	28320 GALLARDON	Suppléant
25	DELZANGLES Bernard	5 rue Basse du Bardet	28320 GALLARDON	Suppléant
26	LEJEUNE Claude	6 rue de la Marnière	28320 GALLARDON	Suppléant
27	BIETRY Frédéric	152 route de Maintenon	28320 GALLARDON	Suppléant
28	ROMANET Florent	40 Grande Rue - Baglainval	28320 GALLARDON	Suppléant
29	TROTIGNON Axel	49 Grande Rue - Montlouet	28320 GALLARDON	Suppléant
30	REBRAY Paule	8 rue Basse du Bardet	28320 GALLARDON	Suppléant
31	SONNIC Mathias	7 rue Guy Pouillé	28320 GALLARDON	Suppléant
32	BUISSON Vincent	30 Grande Rue - Monlouet	28320 GALLARDON	Suppléant
33	PORTERIE Valérie	15 rue des Roseaux	28320 GALLARDON	Suppléant

Axel TROTIGNON demande si l'ensemble des personnes listées ont été contactées pour avis. Le Maire répond que la plupart ont été appelés et ont donné leur accord. Des actuels ou anciens conseillers municipaux sont inscrits compte tenu de leur connaissance de la Commune. Seul un quart de la liste est retenue et il est probable que seules les personnes en début de liste figurent parmi les titulaires. Axel TROTIGNON comprend la difficulté pour élaborer une liste si longue, mais il n'adhère toutefois pas au principe d'inscrire des personnes sans les prévenir. Sur ce point, le Maire précise que s'il ne propose pas de liste, le directeur des services fiscaux désigne d'office.

→ *Après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la liste proposée par le Maire.*

### **3. AFAPAF (Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier) - DISSOLUTION**

Cette association a été créée pour gérer les travaux connexes liés au récent aménagement foncier (remembrement agricole). Le Maire en a confié la présidence à un adjoint du précédent mandat. Il s'agissait de récolter les fonds des propriétaires agricoles pour financer les travaux des nouveaux chemins et aménagements communs.

L'aménagement foncier s'est déroulé sur 6 ans. Il a permis la reconstitution de territoires agricoles et à la Commune de devenir propriétaire d'une grande parcelle à proximité du stade du Champ de Tir.

L'association foncière ayant cessé toute activité et le maintien de son existence juridique ne revêtant plus d'utilité, le Conseil Municipal doit de positionner sur la décision du bureau de l'association foncière pour sa dissolution.

A savoir que la Commune prend en charge l'actif et le passif de l'association. A ce jour, l'association est excédentaire d'une centaine d'euros.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte la décision du bureau de l'AFAPAF concernant sa dissolution.*

### **4. Utilisation du nom de Guy BEAUFILS**

Faisant suite aux décès de Monsieur Guy BEAUFILS, ancien Maire de la Commune, et à une demande faite par une de ses filles, le conseil municipal du précédent mandat avait proposé de lui rendre hommage en nommant, compte tenu notamment de son investissement pour le sport, une infrastructure sportive à son nom. Le Maire s'était engagé à traiter le sujet après les élections municipales.

Guy BEAUFILS a été Maire pendant 25 ans et 43 ans au Conseil Municipal. Il a marqué et accompagné le développement de la Commune pendant longtemps.

Après diverses discussions sur le sujet, le Maire propose de baptiser l'ensemble du complexe sportif (Dojo + gymnase) situé chemin de Paris, le « complexe sportif Guy Beaufils ». Le stade du Champ Tir garde son appellation.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres présents lors de la réunion des conseillers municipaux tenue à l'issue de la séance du Conseil Municipal du 20 juin.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents moins 2 abstentions, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition du Maire, à savoir nommer le complexe sportif « complexe sportif Guy Beaufils » et garder le nom du stade du Champ de Tir.*

### **5. Paintball**

Suite à la liquidation judiciaire le 4 juillet 2013 de la SARL JLD PAINTBALL ACADEMIE, Monsieur TROSSIER Julien, ancien co-gérant, souhaite reprendre l'activité située Pré des Eclouets à Baglainval à titre associatif. Il sollicite donc de la Commune le prêt du terrain actuellement occupé.

Or, il s'avère que l'activité fut l'objet de plaintes de riverains, que les structures dénaturent le paysage et qu'un chemin de randonnée longe ce terrain. Enfin, suite à une liste fournie en février par un pratiquant, il est à constater que les participants gallardonnais sont en très faible proportion.

En conséquence, le Maire propose de ne pas remettre ce terrain à disposition de l'association GIPG (Gentlemen Invincibles du Paintball Gallardonnais). En outre, le Maire souhaite que le terrain soit débarrassé de tous les modules en place et qu'il soit rendu dans un bon état de propreté.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité des membres présents lors de la réunion des conseillers municipaux tenue à l'issue de la séance du Conseil Municipal du 20 juin.

Le Maire signale qu'il a déjà demandé que les constructions « sauvages » soient démontées, ce qui n'a jamais été fait. Jack PROUTHEAU se renseigne sur les moyens de coercition dans la mesure où le terrain ne serait pas nettoyé. Nous serions contraints de le faire par nous-même.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil décide de ne pas remettre à disposition le terrain situé Pré des Eclouets à l'association GIPG et demande qu'il soit débarrassé de toutes constructions, matériels et matériaux et qu'il soit rendu dans un bon état de propreté.*

#### **6. Demande de subvention 2014 – FDAIC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes)**

Pour cette année, toutes les demandes de la Commune ont été satisfaites.

Le Conseil Général a informé la Commune qu'une enveloppe supplémentaire est accordée au titre du FDAIC 2014.

Profitant de cette opportunité, le Maire propose de présenter le projet de remplacement du jeu type « tape-cul » des P'tits Loups. En effet, la structure précédente a été enlevée puisqu'elle est cassée et compte tenu de sa vétusté et des normes en vigueur, il n'est pas envisageable de la réparer puis de la réinstaller.

Véronique VAUDELLE a travaillé sur ce dossier avec la directrice de l'accueil de loisirs. La société KAMPAN qui a effectué les travaux de l'aire de jeux fin 2010 s'est rendue sur place.

Le service des aides aux Communes du Conseil Général a été contacté pour étudier les perspectives de subventionnement. Compte tenu que l'aire de jeux est privative, située dans l'enceinte fermée de l'accueil de loisirs (entre les salles d'accueil et le dortoir) et donc à l'usage exclusif des enfants de l'accueil de loisirs, cet équipement peut donc être financé sur l'item « locaux sociaux éducatifs » comme suit :

Plan de financement :

OPERATION :	
<b>Installation d'un jeu à ressort type « tape-cul » à l'accueil de loisirs les P'tits Loups</b>	<b>6 497,00 € HT</b>
Commune	4 547,90 €
<b>Département (FDAIC) : 30 %</b>	<b>1 949,10 €</b>

Adrienne PETIT s'étonne du coût élevé de cet équipement. Le Maire précise que ce devis sert de base pour la demande de subvention à faire avant le 30 septembre. D'autres devis seront demandés et soumis à l'approbation des Commissions des Finances et Travaux.

Murielle MARINELLI-LAVIGNE se renseigne sur les éventuelles autres subventions disponibles. Le Maire informe que la CAF a été sollicitée, mais elle ne finance pas le remplacement de matériel.

→ *Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil se prononce favorablement sur le principe de remplacement du jeu de l'accueil de loisirs des P'tits Loups et sur la demande de subvention au Conseil général selon le tableau proposé.*

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

### Information des Commissions d'Appel d'offres

Eric TABARINO revient sur l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société VERDI pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement. Il s'étonne de ne pas avoir eu l'information avant compte tenu qu'il est membre de la CAO. Aucun compte rendu n'a été produit et diffusé.

Le Maire rappelle que l'ensemble des élus membres de la CAO, titulaires et suppléants, sont invités systématiquement. L'analyse de l'assistant à maîtrise d'ouvrage sera diffusée à l'ensemble des élus.

### Travaux école

Adrienne PETIT rappelle que le planning est tendu. Jack PROUTHEAU confirme que les classes seront terminées pour la rentrée de septembre.

### Horaire des Commissions

Alexandre DAVAL demande que les Commissions des Finances ne soient pas programmées à 18h30, mais plus tard. Le Maire rappelle qu'il s'est battu pour que les Commissions ne se déroulent pas en journée. Toutefois, il signale qu'il a d'ores et déjà un certain nombre de réunions à 20h30 qui s'enchaînent souvent. Chacun à ses contraintes, et le compromis des commissions à 18h30 convient au plus grand nombre.

Dans ce cas, Alexandre DAVAL souhaiterait être prévenu au moins un mois à l'avance pour s'organiser. Le Maire répond qu'il paraît difficile d'anticiper si longtemps dès lors que la programmation est dictée par le besoin.

### Bulletin municipal

Lionel GUYOMARD note la qualité du bulletin. Le Maire en profite pour remercier les élus qui ont contribué à son élaboration et à sa distribution et aux annonceurs pour leur participation.

### Festivités du 11 juillet

Participation des Vieux-pistons au défilé

Hommage aux Anciens combattants à l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement et à la libération de Gallardon le 16 août 1944.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire clôt la séance et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation.

La séance est levée à 22h00

Le Maire  
  
Yves MARIE